



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

TRACT N°4 - EVMS

PROJET D'ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : DES PREMIERS RÉSULTATS !

Menée tambour battant par la BSCC qui voulait finaliser un accord avant le CTN, la négociation sur l'accompagnement des agents et cadres des ex DSCC a permis à la CFDT d'obtenir satisfaction sur de nombreuses revendications.

La CFDT a obtenu satisfaction sur de nombreuses demandes :

- ☑ Accord couvrant l'ensemble des personnels des « ex-petite DSCC » : qu'ils entrent ou pas dans SLD (Pour ceux couverts par SLD c'est le mieux disant qui s'appliquera) ;
- ☑ Absence de mobilité fonctionnelle ou géographique imposée pour tous pendant toute la durée de l'accord (31/12/2020) ;
- ☑ Prise en compte des impacts sur les conditions de travail (interdiction de réunions tardives, limitation des déplacements physiques, développement du télétravail) ;
- ☑ Des mesures financières valorisées dans le cadre d'une mobilité choisie et faisant l'objet d'une sur-prime dans le cas d'une évolution professionnelle vers 6 fonctions clés : DE, REX, RO, RE, Rop, T.DATA, fonctions commerciales ;
- ☑ TPAS possible dès 57 ans ;
- ☑ Possibilité de tenter une expérience sur un nouveau métier avec droit au retour pendant 3 mois ;
- ☑ Une compensation financière du tutorat à 150€ par mois ; le tutorat sera proposé notamment à des seniors peu avant leur départ à la retraite ;
- ☑ Sécurisation des parts variables en cas de mobilité vers l'opérationnel ;
- ☑ Commissions de suivi locales articulées avec une commission nationale.

Cependant la CFDT attend encore des réponses sur :

- ☐ L'élargissement des mesures aux fonctions en établissement absente du schéma EVMS ;
- ☐ Le maintien des mesures au-delà du 31 décembre 2020 ;
- ☐ L'octroi de RC pour compenser l'allongement des déplacements ;
- ☐ Le nombre de véhicules dans les pools de chaque NOD ;
- ☐ La communication officielle des fiches de poste et la liste des fonctions pour lesquelles il ne sera pas nécessaire de repostuler.

Chacun doit pouvoir se retrouver dans la nouvelle organisation territoriale !

La modification du mode de gouvernance a eu de gros impacts sur le travail au quotidien du personnel. La CFDT est consciente qu'il est nécessaire de sortir rapidement d'une situation de paralysie perceptible dans certaines DSCC...

La finalisation d'un accord d'accompagnement est déjà une première réponse positive aux attentes légitimes des cadres et agents en DSCC.

Durant 2 ans et demi, on ne peut vous obliger à changer de métier ou de lieu de travail

Des mesures, notamment financières, qui seront rétroactives à la date d'annonce du projet, le 12 octobre 2017 !

Si un accord permet de fixer un cadre et des principes, il ne réglera pas tout. Sur le terrain, il faudra faire participer le personnel aux changements par des groupes de travail sur les irritants, les tâches orphelines, le management à distance, la clarification des processus... Ainsi, la bonne mise en œuvre de ce projet dépendra largement de la qualité du management qui s'exprimera dans les futurs DEX. Il conviendra donc d'être extrêmement vigilant !

Comme c'est le cas depuis l'annonce du projet, la CFDT est aux côtés des cadres et agents des DSCC et usera de toute son influence pour que les engagements pris au niveau national soient respectés au niveau territorial.

La Cfdt a été présente de part en part aux négociations et force de proposition

Qui d'autre que la CFDT pour préserver vos intérêts ?

NEGOCIATION EVMS



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Métier :

Public
 Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre